

La réforme des formations en alternance qui allie relèvement du quota obligatoire et instauration d'un bonus-malus est plutôt bien acceptée par les employeurs. Les grandes écoles s'inquiètent des pertes de ressources qu'elles vont subir.

Apprentissage : Sarkozy défend son bonus-malus



Nicolas Sarkozy en visite dans un centre de formation d'apprentis à Bobigny (Seine-Saint-Denis), hier.

Après la tourmente du remaniement forcé, le président de la République n'allait pas laisser à d'autres le soin de présenter un plan qui ne peut être que populaire. Nicolas Sarkozy s'est réservé la primauté de l'annonce du dispositif destiné à donner un coup de fouet aux formations en alternance, hier, à l'occasion de la visite d'un centre de formation de Bobigny, dans la banlieue parisienne.

Rappelant son objectif de passer de 600.000 à 800.000 bénéficiaires en 2015, le chef de l'Etat a confirmé que la part des jeunes en alternance dans les effectifs des entreprises de plus de 250 salariés sera relevée de 3 % à 4 %. Cela devrait permettre « à terme [...] d'embaucher 135.000 jeunes en alternance supplémentaires par an », a-t-il précisé. Il a aussi présenté le nouveau système de bonus-malus et les

aides à l'embauche révélés par « Les Echos » hier (lire ci-contre). Nicolas Sarkozy l'a assuré : avec ce bonus-malus, « mon objectif ce n'est pas d'engranger des pénalités, mon objectif est au contraire qu'aucune entreprise ne soit pénalisée parce que toutes les entreprises se seront engagées en matière d'alternance ». L'Etat affirme ne pas attendre de ressources supplémentaires du dispositif, les minorations de la surtaxe étant censées compenser les majorations.

Système « gagnant pour tous »

Ce n'est donc pas de là que vont provenir les ressources supplémentaires destinées à renforcer les aides à l'apprentissage mais du milliard que rapporte la taxe d'apprentissage de 0,5 % de la masse salariale elle-même. Le gouvernement avait assuré les grandes écoles qu'il

ne toucherait pas à la part qui peut financer autre chose que l'apprentissage (le « barème »). Il n'a pas menti, mais le diable est dans les détails. Le barème n'augmentera pas avec la masse salariale. « Cela permettra de dégager de 50 à 90 millions d'euros de plus par an pour financer l'apprentissage », a souligné Nicolas Sarkozy, défendant un système « gagnant pour tous ».

C'est ce qui explique que les grandes écoles soient les plus déçues par la réforme. « La question que nous posons est de savoir quelles modalités techniques vont permettre de compenser la perte de cette ressource tout à fait indispensable pour l'enseignement supérieur », s'interroge Pierre Tapie, président de la Conférence des grandes écoles (CGE), évoquant « une perte de 3 % à 4 % par an, soit, pour l'ensei-

PÉNALITÉS, PRIMES ET EXONÉRATIONS

La taxe d'apprentissage représente 0,5 % de la masse salariale. Pour les entreprises de plus de 250 salariés, une pénalité sera infligée si moins de 4 % des effectifs sont en alternance (au lieu de 3 %) : 0,05 point de masse salariale entre 3 % et 4 %, 0,1 point entre 1 % et 2 %, 0,2 point en dessous de 1 % (0,3 point pour les entreprises de plus de 2.000 salariés). Pour les entreprises dépassant les 4 %, un bonus de 400 euros par jeune supplémentaire va être instauré (dans la limite de 6 % des effectifs). Pour les PME de moins de 250 salariés, non concernées par la pénalité, une exonération de charges de six mois sur les embauches supplémentaires est créée.

gnement supérieur, une douzaine de millions d'euros par an ».

La palme de l'enthousiasme est revenue à la CGPME qui a « salué l'engagement résolu en faveur de l'alternance ». L'UPA a accueilli les mesures gouvernementales avec plus de prudence, saluant les allègements de charges pour les petites entreprises, notant « avec intérêt les mesures gouvernementales incitant les grandes entreprises » et regrettant qu'il n'aille pas plus loin sur la réforme de la taxe. Le Medef, satisfait de la modulation du malus, a regretté hier le relèvement à 4 % du quota de jeunes en alternance.

Les syndicats réservés

La CFDT est pour le moins circonspecte. Anousheh Karvar, en charge du dossier, a jugé certes « positif » l'objectif de 4 % mais « doute » de l'impact réel des mesures annoncées, soulignant que « la politique de bonus-malus a déjà montré son inefficacité » dans d'autres domaines, comme l'emploi des seniors. Elle déplore aussi que ces annonces, en intervenant avant la fin de la négociation des partenaires sociaux sur l'emploi des jeunes, « ne renforcent pas le dialogue social ». Si la CGT juge aussi que c'est « une bonne chose » que le quota passe à 4 %, elle s'interroge pour sa part sur la persistance d'un « droit à payer pour ne pas remplir l'obligation ».

L. D. C.

GÉRARD LARCHER PRÉVIENT QU'UN GROS TRAVAIL DE TERRAIN SERA NÉCESSAIRE

Un bonus-malus sur l'apprentissage ? Il applaudit d'autant plus qu'il avait lui-même « déjà avancé l'idée », sans succès, en tant que ministre du Travail, en 2006. C'est avec malice que Gérard Larcher, président du Sénat, a salué hier devant l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis) les annonces de Nicolas Sarkozy. Il partage l'objectif « énorme » de

800.000 jeunes en alternance mais prévient qu'il « ne se décrète pas » et nécessitera, sur le terrain, « que les partenaires sociaux s'emparent de ce projet ». A fortiori dans les grandes entreprises, où il préconise de « s'appuyer sur des contrats d'objectifs » et qu'il invite à mieux valoriser le « statut social » des jeunes en alternance. Alors que le Sénat reçoit

aujourd'hui les leaders syndicaux et patrons pour évoquer l'agenda social (sauf la CGT, qui a décliné l'invitation), Gérard Larcher regrette que le dialogue social ait « encore du mal à sortir de l'adolescence » et propose, comme « symbole fort », que les négociations ne se tiennent plus au Medef mais dans un lieu neutre, « par exemple le Cese ».